

# SEJOUR A BELLE-ÎLE – mardi 26 au samedi 30 juin 2015

VOYAGE COORGANISE PAR :



FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE DU MORBIHAN  
Maison du sport – 9 allée François Joseph Broussais  
56000 – VANNES

Tél : 02 97 40 85 88 - Mail : [rando56@wanadoo.fr](mailto:rando56@wanadoo.fr) - n° immatriculation à la FFRandonnée : CD56  
Nom et prénom du RT de la FFR 56 : Yves LECAM – N° licence du RT : 0174470C– Mail : [yves.lecam@gmail.com](mailto:yves.lecam@gmail.com)

ET

## ASSOCIATION DE RANDONNEE « LES MARCHEURS BRETONS »

Adresse : .....

Tel : 02 97 \_ \_ \_ \_ \_ Mail : @orange.fr – N° Immatriculation à la FFRandonnée :

No- Nom - prénom du Responsable Tourisme :

N° licence :

## ANNEXE 12 : Informations sur le séjour

(décision du Conseil d'Administration du )  
Séjour réservé aux adhérents de l'Association, titulaires de la licence FFRP avec assurance IRA

Animateur de l'association	Nom et Prénom	N° de licence	Animateur titulaire de (rayer la mention inutile)
Animateur de randonnée			SA 1
Autres animateurs			Brevet fédéral

<u>CARACTERISTIQUES DU SEJOUR</u>	<u>PRESTATAIRES</u>
<p><b>Randonnée en étoile</b></p> <p>- <b>Dates</b> : Départ : mardi 26 mai 2015 Retour : samedi 30 mai 2015</p> <p>- <b>Destination</b> : BELLE-ILE</p> <p>- <b>Durée</b> : 5 jours /4 nuits.</p>	<p>- Traversée Maritime VANNES - LE PALAIS : Compagnie du Golfe - Gare Maritime - 56000 VANNES</p> <p>- Transports à BELLE-ILE : Société Les Cars Bleus rue Jules Simon - LE PALAIS - n° Siret : 866 500 309 00012</p> <p>- Auberge de Jeunesse - Haute Boulogne - 56360 LE PALAIS</p>
<p>- <b>Départ</b> : Gare maritime de Vannes</p> <p>- <b>Arrivée</b> : Auberge de Jeunesse LE PALAIS</p> <p>- <b>Nombre de places</b> : Minimum : 40 ----- Maximum : 50</p> <p>- <b>Prix du séjour</b> : 238 €</p>	<p><b>HEBERGEMENT</b> :</p> <p>- Auberge de Jeunesse : chambre de 2 à 3 couchages (lits superposés).</p>

## PROGRAMME

### - Jour 1 - mardi 26 mai :

- Départ à votre convenance. Les participants, munis de leur pique-nique du midi, sont attendus à 7 heures 30 à la Gare Maritime de VANNES, lieu du début du séjour. 8 heures 10 : Appareillage pour BELLE-ILE. 10 heures 30 : Débarquement à LE PALAIS. Transfert à l'Auberge de Jeunesse pour déposer les bagages et entamer la première rando.  
Itinéraire : Sentier côtier de l'Auberge jusqu'à la Pointe du Cardinal à SAUZON (13 km + 180 m - 220 m ).  
Retour en autocar pour rejoindre l'Auberge.

### - Jour 2 - mercredi 27 mai :

- 08 H 45 : Transport en autocar jusqu'à SAUZON (approche 7 km ).  
Itinéraire rando : Sentier côtier de la Pointe du Cardinal au Port de Donnant en passant par la Pointe des Poulains, la Pointe du Vieux Château et la grotte de l'Apothicaierie (19 km - + 350 m - 300 m).  
- 16 H 45 : Retour en bus (8 km) à l'Auberge de Jeunesse.

### - Jour 3 - jeudi 28 mai :

**Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre**  
64, rue du Dessous des Berges – 75013 Paris – N° IM075100382 - Tél : 01 44 89 93 90 - Fax 01 43 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréé par le Ministère de la Jeunesse et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 913 E - Siret : 30358816400044

Assurances RCP : ALLIANZ IARD - 87 rue de Richelieu - 75002 PARIS - Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck – 75015 PARIS

- 08 H 45 : Départ en autocar pour Donnant.  
Itinéraire rando : Sentier côtier du Port de Donnant au village de Calastren en passant par Port Coton, Port Goulphar, Port Kérel ( 17 km + 400 m - 350 m ).
- 16 H 45 : Retour en bus ( 7 km ) à l'Auberge de Jeunesse.
- **Jour 4 - vendredi 29 mai :**
- 08 H 45 : Départ en autocar pour Calastren.  
Itinéraire rando : Sentier côtier de Calastren à Port En Dro par la Pointe de Pouldon, la Pointe du Skeul, Locmaria. (18 km + 490 m - 415 m ).
- 16 H 45 : Retour en autocar (16 km) à l'Auberge de Jeunesse.
- **Jour 5 - samedi 30 mai :**
- 08 H 45 : Départ en autocar pour Port En Dro.  
Itinéraire rando : Sentier côtier de Port En Dro à l'Auberge de Jeunesse, par la Pointe de Kerdonis, la Pointe du Gros Rocher et les Fortifications de Le Palais (14, 500 km + 230 m - 150 m).
- 17 H 00 : Transport en bus jusqu'à l'embarcadère pour le retour à VANNES. Heure d'arrivée : 19 H 45. Fin du séjour.

**Les activités proposées pourront être modifiées, inversées ou annulées en fonction des conditions météorologiques.**

#### **- HEBERGEMENT :**

Auberge de Jeunesse de BELLE-ILE, Haute Boulogne, 56360 LE PALAIS. Chambre de 2 ou 3 couchages (lits superposés) avec lavabos. Draps et couvertures fournis. Linge de toilette non fourni.

#### **- COUT DU SEJOUR : 238 €**

##### **Le prix comprend :**

- La pension complète (hors boissons) du dîner du jour 1 au pique-nique du jour 5 (pique-nique livré les jours 2 et 5, tiré du sac les jours 3 et 4) - La taxe de séjour - Les traversées maritimes - Les transports sur l'île - Les frais de coorganisation et d'organisation Les pourboires.
- **Le prix ne comprend pas :**
- Le pique-nique du jour 1 - Les boissons aux repas et les dépenses personnelles.
- D'une manière générale tout ce qui n'est pas prévu comme compris.

#### **- INSCRIPTIONS :**

Pré-inscriptions matérialisées par le dépôt d'un chèque de 80 €. La décision de réaliser ce séjour sera prise en fonction du nombre de préinscrits. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux préinscrits un bulletin d'inscription, à retourner sous 8 jours à l'organisateur.

Au moment de l'inscription vous avez la possibilité de souscrire aux assurances individuelles facultatives.

Un bulletin d'inscription en double exemplaire sera proposé aux adhérents, ainsi que le bulletin des assurances facultatives MMA.

#### **- PAIEMENT :**

- Pré-inscription : Etablir un chèque de 80 €.
- Inscription : Etablir un chèque de 80 €, accompagné du chèque des assurances éventuellement souscrites
- Solde du séjour : Chèque de 78 €, encaissé le 20 avril 2015.  
Tous ces règlements doivent être libellés à l'ordre des « Mouettes Crapahuteuses ».

#### **- CONDITIONS D'ANNULATION :**

##### **1. Du fait personnel de l'Adhérent (assurance non souscrite) :**

- Annulation avant le 20 décembre 2014 : Restitution des sommes versées avec une retenue de 30 € par participant.
- Annulation entre le 21 décembre 2014 et le 25 février 2015 : 50 % de retenue.
- Annulation entre le 26 février et le 26 mai 2015 : 100% de retenue.

Il est conseillé à l'adhérent de rechercher un remplaçant.

##### **2. L'annulation relève de la garantie "Assurance annulation" souscrite auprès de Mondial ASSISTANCE : Consulter le contrat d'assurance.**

#### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pédestre pour apprécier pleinement ce séjour. L'itinéraire ne présente pas de difficultés particulières, quelques dénivellations pour passer des fonds de criques aux sommets des falaises, parfois raides mais pas très longues.

Amicalement.

Le Président de l'association :

Le Responsable Tourisme :

**Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre**

64, rue du Dessous des Berges – 75013 Paris – N° IM075100382 - Tél : 01 44 89 93 90 - Fax 01 43 35 85 67

Association reconnue d'utilité publique. Agréé par le Ministère de la Jeunesse et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre. Code APE : 913 E - Siret : 30358816400044

Assurances RCP : ALLIANZ IARD - 87 rue de Richelieu - 75002 PARIS - Garantie financière : UNAT 8, rue César Franck – 75015 PARIS